



Paris, le 09 septembre 2014

Christophe NAUWELAERS

Secrétaire Général

Tél : 06.48.42.54.68

christophe.nauwelaers@unsa.org

Bernard Cazeneuve

Ministre de l'intérieur

Référence : PG 09/2014

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

L'UNSA-SANEER, syndicat représentatif du corps des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) a bien pris acte de votre volonté de privatiser une partie des missions de service public dévolues aux IPCSR.

Ce préavis de grève dénonce une politique durement menée à l'encontre des agents de l'éducation routière ainsi qu'envers les candidats aux examens du permis de conduire.

Depuis le 1er juillet dernier, les IPCSR ont été remplacés dans les salles d'examen du code de la route par des retraités de la gendarmerie, de la police nationale ou par d'autres agents de l'État. **En 2015, cette mission de service public doit être confiée à un prestataire de service du secteur privé.**

Vous voulez déléguer une partie des examens du groupe-lourd à des examinateurs agréés autres que les IPCSR qui je vous le rappelle sont des agents de l'État formés à l'évaluation de l'ensemble des catégories de véhicules.

Pour l'UNSA-SANEER, cette mesure n'est pas justifiée au vu de l'objectif premier de votre réforme qui est de réduire les délais d'attente des candidats aux examens du permis de conduire.

Par ailleurs, vous proposez aux IPCSR, un certain nombre de missions de contrôle. Toutefois, ces nouvelles missions sont liées à la réduction des délais d'attente des candidats au permis de conduire, qui ne devrait être effective, d'après les projections de la DSCR, que dans deux ans.

Le Président de la République, lors de la campagne présidentielle a affirmé qu'il ne pouvait envisager que l'État délègue les compétences des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière. L'UNSA-SANEER considère que les compétences des IPCSR ne sont pas limitées aux examens de la catégorie B et A comme vous voulez l'inscrire dans votre réforme.

L'UNSA-SANEER revendique :

Un moratoire des mesures visant à déléguer les examens de la catégorie du groupe lourd ,

La mise en place de négociations relatives au déroulement de carrière et au régime indemnitaire des IPCSR et DPCSR,

La modification de la Méthode Nationale d' Attribution des places d'examen avec pour seule préoccupation l'usager du service public,

La mise en place de mesures visant à assurer aux apprentis conducteurs une formation de qualité par les Établissements d'Enseignement de la Conduite Automobile (EECA).

Pour faire aboutir ces légitimes revendications, j'appelle l'ensemble des IPCSR et DPCSR à cesser le travail à compter du 15 septembre 2014, ce préavis est reconductible.

Ce courrier fait office de préavis de grève.

Restant à votre disposition pour renouer le dialogue social, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Christophe Nauwelaers

Signé

Copies :

Ministère de l'intérieur :

Michel Lalande, Secrétaire Général

Nathalie Collin, DRH

DSCR :

Jean-Robert Lopez, DISR



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble